



OIAC

Secrétariat technique

Division de la vérification

S/676/2008

14 février 2008

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CALENDRIER DES ESSAIS D'APTITUDE OFFICIELS DE L'OIAC EN 2008

1. Le Directeur général souhaite informer les États membres du calendrier et des arrangements prévus pour les deux essais d'aptitude officiels de l'OIAC, les vingt-troisième et vingt-quatrième, qui seront réalisés en 2008. Ces essais seront réalisés selon un format révisé, conçu de telle sorte que les essais d'aptitude reproduisent plus fidèlement les conditions dans lesquelles les laboratoires désignés seront censés travailler—en termes d'échantillonnage et de communication de rapports—lorsqu'ils analyseront les échantillons authentiques. Les essais seront menés conformément aux procédures ci-après :
 - a) "Standard Operating Procedure for the Organisation of OPCW Proficiency Tests" (QDOC/LAB/SOP/PT01) (Instructions permanentes pour l'organisation des essais d'aptitude de l'OIAC);
 - b) "Work Instruction for the Preparation of Test Samples for OPCW Proficiency Tests" (QDOC/LAB/WI/PT02) (Consignes pour la préparation des échantillons des essais d'aptitude de l'OIAC);
 - c) "Work Instruction for the Evaluation of Results of OPCW Proficiency Tests", (QDOC/LAB/WI/PT03) (Consignes pour l'évaluation des résultats des essais d'aptitude de l'OIAC).
2. Le calendrier des essais est le suivant :
 - a) Les échantillons du vingt-troisième essai seront expédiés le 11 avril 2008. L'usine nationale "la Marañosa", à Madrid (Espagne), préparera les échantillons et le Département des laboratoires de défense, à Vilvoorde (Peutie) (Belgique), concourra à l'évaluation des résultats.
 - b) Les échantillons du vingt-quatrième essai seront expédiés en octobre 2008.



3. À la demande de plusieurs laboratoires, le Secrétariat technique acceptera la proposition de candidature de n'importe quel laboratoire pour participer au vingt-troisième essai d'aptitude officiel de l'OIAC à titre expérimental. Il devra être indiqué, dans la proposition de candidature, que le laboratoire y participera à titre expérimental. Tous changements à la décision du laboratoire participant doivent être envoyés par écrit au laboratoire de l'OIAC. Une fois les échantillons envoyés, le laboratoire participant ne pourra revenir sur sa décision. Les laboratoires qui participent à l'essai à titre expérimental seront évalués comme des participants ordinaires mais leurs résultats ne seront pas pris en compte lorsqu'ils demanderont à devenir des laboratoires désignés. Il est à noter que tout laboratoire désigné qui choisit de faire cet essai à titre expérimental devra participer au vingt-quatrième essai d'aptitude de l'OIAC pour conserver son statut de laboratoire désigné.

- - - 0 - - -